



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
10.12.2013

L'an deux mille treize et le seize décembre à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Présents : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs RAYNAL, DE GUALY, Mme DESFARGES-CARRERE, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mr GALINIÉ, Mmes PORTAL, ESPIÉ, THUEL.

N° 13/91

Absents excusés : Mr MARTY, Mlle CARLES, Mr RASKOPF, Mme BORIES, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, DELBES, Mme RAHOU, Mr LE ROCH.

Secrétaire : Mr DELPOUX.

Objet de la délibération

Rapporteur : *Madame Saby*

**SUBVENTION DE LA
COMMUNE AUX
ASSOCIATIONS
ŒUVRANT DANS LE
CADRE DU C.E.L.**

Des associations ont répondu à l'appel à projet de la commune dans le cadre du Contrat Educatif Local (C.E.L.), et ont présenté des actions répondant aux objectifs de la commune.

Il est proposé que la Commune apporte son concours financier aux associations qui mènent des actions dans le cadre du dispositif C.E.L., à savoir 400 € pour Le Syndicat Mixte du Saut du Tarn pour l'action menée par le Musée, et 2 862 € pour l'association Lo Capial.

Entendu le présent exposé,

Adopté à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'accorder une subvention aux associations ou organismes ci-dessous ainsi qu'il suit :

- Lo Capial	2 862 €
- Syndicat Mixte du Saut du Tarn pour le Musée	400 €
	<hr/>
	3 262 €

DIT que des crédits suffisants sont inscrits sur le budget principal 2013 de la commune.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 26 mars 2014
Jacques LASSERRE
Maire